LE
FRÈRE TERRIBLE

DIALOGUE SUR LES MANDATS,

Entre Brise-Couronne, Grenadier républicain, et Belhumeur.

Ce n'est pas le Pérou que le numéraire.

Brise-Couronne. Ah ! te voilà, mon cher Belhumeur, comment diantre va la joie dans ce pays, depuis mon départ ?

Belhumeur. Pas mal, si ces diables de paysans, de laboureurs et de marchands n'aimaient pas mieux laisser perdre et corrompre leurs denrées que de nous les vendre pour des mandats et des assignats, ce qui nous fait craindre de périr de faim et de misère. Ils veulent absolument du numéraire, ces coquins . . .

B.-C. Va, mon ami, *ce n'est pas le Pérou que le numéraire* ; nos mandats valent l'or et l'argent, puisque c'est la monnaie républicaine, le signe précieux de notre liberté qui nous l'a fait conquérir et conserver; le signe de l'échange de nos marchandises et de nos denrées, adopté par la République. Il n'y a que les fripons, comme tu le dis fort bien, les scélérats, les royalistes et les chouans qui donnent la préférence au numéraire métallique, qui est le signe de l'escla-

vage, puisque c'est celui de tous les pays esclaves.

Belh. Tu as raison, mais ces maudits paysans, ces avides marchands, ces antropophages agioteurs, ne te donneraient pas une cerise, une poire, un litron de pois, un demi-septier de lait, un verre d'eau même, un mouchoir, etc. pour des mandats ou des assignats. Ils te verraient tirer la langue longue comme le bras, et périr de froid, de faim et de misère, qu'ils ne te donneraient pas le moindre secours. Oh ! les barbares !

B.-C. Ventre-saingris, ne t'ai-je pas dit que *ce n'est pas le Pérou que le numéraire.* Qu'importe la matière dont soit fait le signe de l'échange des denrées et des marchandises, il ne s'agit que d'y avoir confiance, et cette confiance est impérieusement commandée par la nécessité, par l'obéissance que les républicains doivent à l'empire de la loi, enfin par leur propre intérêt, ce que je vais te démontrer.

Belh. Tu me diras tout ce que tu voudras, je t'écouterai, avec beaucoup de plaisir, je suis convaincu d'avance que tu as raison en tout ; mais ces maudits marchands aveuglés sur leur propre intérêt ; poussés par un avarice insatiable ; altérés d'or, d'argent et d'effets précieux, se croyant immortels, loin de vouloir se rendre à l'évidence de tes raisons, à la démonstration de leur justice, vont crier à *tue-tête* contre toi, vont t'accuser de conspiration, de prêcher la violation des propriétés, le meurtre, le massacre, le pillage . . . Des êtres corrompus, et malgré cela revêtus de puissance et d'autorité,

parce qu'ils ne sont pas encore connus, les appuiront de toutes leurs forces, et toi, mon pauvre Brise-Couronne, tu passeras pour un aristocrate, pour un conspirateur, un voleur, un assassin, malgré toutes tes vertus.

B.-C. T'imagines-tu, mon camarade, que Brise-Couronne, l'un des vainqueurs de Gemmape, de Fleurus, de Mayence, de Landaw, de Luxembourg est susceptible de frayeur. Celui qui n'a peur ni des boulets, ni des bombes, ni du fer, ni du feu, ne craint pas les menaces des méchans, des contres-révolutionnaires, des voleurs, des dilapidateurs de la fortune publique, des assassins, des citoyens qui empoisonnent et tuent par leurs manoeuvres criminelles. Le règne de tous ces scélérats est passé, avec celui de l'anarchie, mère de la royauté : s'il en existe encore quelques-uns, ils sont dispersés comme les insectes et les reptiles vénimeux; se trouvent dispersés, abattus et affaiblis après l'orage et les ouragans; entrainés par le torrent, il suffit d'un souffle pour les anéantir quand on ne leur donne pas le tems de se renouer, qu'on ne les réchauffe pas dans son sein; d'ailleurs nous avons un gouvernement fixe, invariable, définitif, constitutionel enfin, c'est une planche sûre pour nous sauver du naufrage, *et qui s'y attachera ne périra point*. Tes craintes, Lel-humeur, seraient des soupçons injustes et injurieux au gouvernement et à ton ami Brise-Couronne. Le gouvernement est juste et éclairé; il n'y a que les foux, les insensés, les malveillans et les monarchiens qui puissent

l'accuser de royalisme, pour le rendre odieux. Tu sens bien, mon ami, que *qui est maître, n'est pas décidé à se rendre valet* : or le directoire est le maître, d'après la constitution; et sous l'empire de la loi, son seul supérieur. Le directoire est le dépositaire ferme et inébranlable de l'autorité souveraine ; il ne serait donc pas si bête de vouloir un roi, un maître; mets-toi à sa place. Quant à moi, je ne crains que le crime ; j'en serai toujours l'ennemi le plus ardent, et je n'ai point d'autre crainte. Je puis donc toujours dire librement ma façon de penser, et que *ce n'est pas le Pérou que le numéraire.*

Belh. Je te conçois parfaitement bien ; mais je n'ai pas entendu t'offenser, en te faisant des observations que mon coeur qui t'est attaché, m'a dictées. L'on n'est pas maître des premiers mouvemens de la nature, et c'est pourquoi des législateurs humains de l'antiquité avaient ordonné qu'on ne punirait jamais, d'une peine majeure, ceux qui n'avaient commis qu'un crime, quelqu'il fût. Revenons-en donc à ce que tu voulais me dire sur les mandats, sur les signes d'échange, et sur la scélératesse ou la bêtise de ceux qui refusent les mandats pour la valeur nominale.

B.-C. Les signes d'échange approuvés et adoptés par une nation, de quelque matière qu'ils soient, et quelque valeur nominale qu'ils aient, n'en sont pas moins nécessaires, ni moins précieux pour l'usage du commerce, de la vie, des subsistances, la richesse et la prospérité des républiques. A Lacédémone, l'on ne se servait que de monnoie de fer ; dans d'autres pays, de certaines coquilles

pour signe d'échange ; au siége de Tyr par les *Vénitiens*, au siége de Leyde par les Espagnols, de papier-monnoie qu'on remboursa fidèlement ; sous Jean, roi de France, de petits morceaux de cuir, où il y avait un clou d'argent : ainsi la matière du signe d'échange est indifférente, pourvu qu'il ait l'empreinte de la nation, qu'il soit adopté et sanctionné par les dépositaires de l'autorité souveraine. C'est alors un acte de désobéissance, de rébellion, un crime de lèze-majesté nationale, de le refuser. Il y a plus, c'est qu'une nation qui a la bêtise de refuser un papier-monnoie, un signe d'échange que ses représentans ont adopté, se méprise et conspire contre elle-même. Elle travaille à sa propre ruine, et devient nécessairement l'esclave des autres nations, dont elle adopte le signe monétaire, en avilissant le sien. Une nation capable d'un tel dégré de démence et de sotise, ne peut subsister long-tems : son nom doit être rayé du nombre de celles qui existent sur le globe ; et, en se confondant avec les autres, elle en devient absolument l'esclave.

Belh. Que tu es savant, mon cher Brise-Couronne ! Que l'expérience donne d'esprit et de science ! Tu portes la conviction dans mon coeur. En effet, avec quoi nos villageois, nos paysans, nos cultivateurs ont-ils acquis les biens nationaux, ont-ils libéré leurs dettes, créances et corvées, dont ils étaient grevés ? N'était-ce pas avec les assignats reçus par la représentation nationale et par leurs créanciers, selon leur valeur nominale ? N'est-ce pas le comble de l'injustice et de la scéléra-

tesse, de refuser ensuite ce papier-monnoie, selon sa valeur nominale, de l'avilir, de le fouler aux pieds, de n'en pas vouloir pour la vente et le débit des denrées et marchandises, fruits des propriétés qu'ils ont acquises avec les assignats ? N'est-ce pas avoir acheté une salade avec l'assaisonnement dix sols en assignats, et en revendre les épluchures trois livres en argent, ce qui caractérise le vol, l'escroquerie, l'injustice la plus criante, dont les brigands et voleurs ordinaires n'auraient pas même l'impudence, quoique nourris dans le crime et habitués aux forfaits ?

B.-C. Je suis enchanté que tu me comprenne et me devines. Je n'ai pas d'esprit, mon cher ami; je n'ai qu'un gros bon sens, avec lequel on fait mieux ses affaires, le bonheur public et le sien en même tems. Les gens d'esprit ont toujours renversé et détruit les empires, affamé les peuples au sein de l'abondance, sous prétexte d'économie. Ils ont toujours voulu donner aux autres des espérances célestes, une nourriture spirituelle, pour écarter le peuple de la nature, et jouir seuls et en petit nombre des avantages et des plaisirs nombreux qu'elle procure à ses enfans; mais les insurrections, les rébellions, les révolutions ont toujours été les suites funestes et nécessaires de l'administration des gens d'esprit et des économistes, qui veulent persuader que tout le monde est heureux et dans l'abondance, lorsqu'il manque de tout, et qu'eux seuls regorgent de biens et de jouissances.

Belh. A merveille ! Tu raisonnes on ne peut pas plus juste, En lisant les histoires,

j'ai toujours remarqué ces grandes vérités que tu me rappèles. Les gens d'esprit, et qui n'ont pas de bon sens, ou qui y renoncent, sont la perte des républiques dont ils ont toujours occasionné la ruine.

B.-C. Poursuivons. Le propriétaire a acquis ses biens avec des assignats; il a acquitté ses dettes avec des assignats, valeur nominale; il a donc contracté encore plus particulièrement que tous les autres citoyens non-acquéreurs, l'obligation de les recevoir pour la valeur nominale, dans la vente et produit des fruits de leurs acquisitions. En s'écartant de cette obligation, il montre qu'il a agi, qu'il a contracté de mauvaise foi, qu'il a voulu escroquer la nation et avoir pour rien ses biens. Or la mauvaise foi et l'escroquerie sont des motifs de résiliation et de cassation. Toutes les fois qu'il y a dol et fraude de la part d'un des contractans, l'on peut faire annuller le marché, le contrat, lors même qu'il n'y a que lésion ultrà-dimidiaire dans la vente entre particuliers, à plus forte raison, quand il s'agit de l'intérêt général, devant lequel tout autre disparait et s'évanouit, les acquisitions faites par ces mauvais citoyens, sont donc nulles et peuvent être déclarées telles par le législateur, qui ne souffrira pas sans doute que ces sang-sues publiques imitent les petits de la vipère, qui déchirent le ventre à leur mère, et lui donnent la mort au moment même qu'ils en reçoivent le jour.

Belh. Mais plusieurs d'entr'eux disent que les assignats étaient au pair, lorsqu'ils ont fait ces acquisitions; que ce n'est pas leur

faute, mais bien celle de la convention qui les a discrédités.

B.-C. Ils en ont menti. La convention n'a point discrédité les assignats; les propriétaires, cultivateurs et marchands sont les seuls qui les ont avilis, afin de vendre leurs denrées et leurs marchandises plus cher, et de recouvrer par ce moyen, dans une année, au-delà même de ce qu'ils avaient donné pour le prix total de leur acquisition. Eux seuls ont voulu vendre les denrées de première nécessité en numéraire. La convention agitée alors, au milieu des orages, des tempêtes et des factions, a été obligée de céder au torrent de ces antropophages, de payer et de récompenser même leur crime, afin d'avoir des subsistances pour alimenter le peuple qu'ils voulaient faire mourir de faim et de misère.

Ils ont acheté à très-bon marché les biens nationaux, des émigrés dont ils craignaient la rentrée : ainsi la vente des biens nationaux a été faite à une valeur infiniment au-dessous de celle qu'ils avaient réellement. Il ne s'agit que d'en faire l'estimation actuellement, pour être convaincu de cette vérité; et s'il y a lésion du tiers au quart, examen fait des dégradations, etc, déclarer la vente nulle, et procéder à une nouvelle vente, dont on accorderait la préférence au possesseur actuel. Cette mesure salutaire serait un grand acte de justice, qui amènerait l'eau au moulin et des sommes considérables dans le trésor national. Cette mesure est d'une justice trop évidente, pour ne pas frapper le directoire, et être adoptée plutôt que plus tard; et alors

garre nos riches cultivateurs du jour, nos agioteurs et nos marchands, qui se sont engraissés, et qui ont crû comme le champignon, du soir au matin.

Bel.. Oui ; mais tu sais bien que plusieurs députés et hommes actuellement en crédit, ont acheté des domaines nationaux, et qu'ils n'ont pas été plus délicats sur les moyens, que ceux dont on se plaint avec tant de raisons : ainsi l'uniformité d'intérêt n'engagerait-il pas les représentans acquéreurs de favoriser de tout leur pouvoir ceux qui ont un même intérêt qu'eux ?

B.-C. La représentation nationale s'épure tous les jours, c'est le grand nombre, c'est la majorité qui fait la loi ; c'est le directoire qui l'exécute sans acception de personnes, or la très-grande majorité de la représentation nationale est pure et juste ; les membres qui ne le sont pas n'oseraient se découvrir, ainsi il y a tout lieu de croire et de se persuader que la justice triomphera toujours, d'ailleurs il ne faut jamais promener des soupçons sur ceux qui tiennent les premières places et qui remplissent les fonctions suprêmes. Ils ont besoin de toute la confiance du peuple, et ils font sans-doute tous leurs efforts pour la mériter. Avant de suspecter un magistrat, il faut avoir les preuves les plus évidentes et les plus parlantes de son injustice, sans cela l'on n'est qu'un mauvais sujet, un mauvais citoyen.

Belh. As-tu considéré la tactique de ces mauvais citoyens qui veulent acquérir des domaines nationaux, avec des mandats, et

dont plusieurs ont déjà passé leurs soumissions?

B.-C. Oh ! pour cela oui. J'en ai vu qui font acheter à vil prix, par des infâmes agioteurs, des mandats, en sorte qu'avec soixante livres en numéraire, ils peuvent acquérir une ferme de cinquante mille francs valeur réelle en mil-sept-cent-quatre-vingt-dix, qu'ils payeront en mandats, valeur nominale, puisque chaque mandat de cent francs, leur aura couté six livres en numéraire et même moins ; mais le gouvernement est trop juste et trop éclairé pour donner dans la bosse. L'on examinera alors et dans le tems comme dans le tems, combien le mandat était au cours de l'argent, et d'après cette estimation, on décidera trés-justement que les acquéreurs fripons suppléront le prix en numéraire, ou en mandats au cours, faute de quoi la vente sera résiliée et déclarée nulle de toute nullité, car un sage gouvernement ne favorisera jamais l'escroquerie, et ne souffrira pas que celui qui achète une terre de cinquante mille francs avec soixante francs, au moyen de l'agiotage, et qui en retire dès la première année, trois mille francs au moins, en numéraire, conserve une propriété escroquée et usurpée par les moyens les plus criminels, en abusant des couleurs de la loi.

Belh. A ce qu'il me parait, tu ne voudrais pas rétablir le système de la terreur et le régime de sang, pour ramener ces égoistes voraces à la raison, quoiqu'ils nous fassent périr de faim et de misère et qu'ils refusent nos mandats.

B.-C. Non, mon ami, Brise-Couronne est

humain et courageux, il frappe et tue son ennemi, quand il ne peut faire autrement; mais vainqueur, il détourne les yeux et plaint l'ennemi même que son devoir et la résistance à l'oppression, l'ont forcé d'exterminer. Ce n'est donc pas pour inspirer des moyens de terreur et de sang, contre des français, des compatriotes et des frères. D'ailleurs les agioteurs les fripons qui ont *escamoté* les domaines nationaux, au nom de la loi, dont ils méprisaient cependant les dispositions salutaires en avilissant la monnaie républicaine, sont des chenilles sales et dévorantes qui aimeraient mieux perdre la vie que les richesses. Il faut donc les prendre par leur faible, les frapper par l'endroit le plus sensible, en leur faisant connaitre, qu'aux termes des lois, ils ne peuvent être regardés comme propriétaires de biens qu'ils ont achetés à vil prix, et même pour rien; que la nation rentrera dans ces biens, dont ils ne doivent la possession éphémère qu'à leurs manoeuvres sourdes, criminelles et ténébreuses. Le crime ne donne point et ne légitime point une propriété. Il n'est qu'un moyen de le réparer, c'est de recevoir pour le prix des denrées et des marchandises, les mandats, selon leur valeur nominale, c'est-à-dire au taux de la loi, seule et unique mesure avouée par la justice, de se montrer enfin, par une sage et prudente conversion, bons citoyens; autrement le directoire et le corps législatif, sans doute, feront rentrer la nation dans des domaines mal acquis, puisqu'on n'en a pas payé la valeur réelle, qu'on a agi de supercherie pour escroquer la propriété, lesquels biens seront alors distribués de préférence aux

déffenseurs de la patrie et aux parens de ceux qui sont morts au service, ce qui allégera le trésor national, en convertissant en fond de terre, les pensions des militaires, d'où il en résultera le plus grand avantage pour l'agriculture. Les défenseurs de la patrie ont certainement droit à ces biens, puisque c'est à leur valeur, à leur courage que l'on en doit, si non l'acquisition et la conquête, du moins la conservation; car sans eux les émigrés et les ennemis se seraient rendus les maitres de la France et nous serions devenus serfs sans aucune propriété. Il faut faire connaitre enfin que nos mandats sont précieux, que c'est de leur valeur que dépend la conservation de la république, le respect aux lois, car si une fois l'on permettait que les malveillans, les avaricieux - antropophages sautassent à joints-pieds, par dessus une loi, ils les fouleraient bientôt toutes aux pieds, ils profiteraient de la faiblesse du gouvernement pour le perdre et nous tomberions dans l'anarchie. Prouvons donc que *ce n'est pas le Pérou que le numéraire*, et qu'on peut, qu'on doit encore s'en passer.

Eclh. Il me parait que tu as pénétré le secret du directoire, environné de dignes ministres; que tu as lu dans le coeur des législateurs et que la patience apparente du directoire ne tend qu'à frapper plus sûrement les ennemis du peuple, etc.....

LE FRERE TERRIBLE.

Se trouve à Paris, *chez* DUVERGER, *Pont Michel*, N°. 25.

De l'Imp. de MAISON, rue de la Harpe.